

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°32/2022**

Date convocation	: 21.07.2022
Nombre de conseillers	
En exercice	: 14

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe –Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI -

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU –Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

Procurat(s) : Martinho DE PASSOS à Marc LARROQUE.

Absents excusés : Florise PADER - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Thierry FERRAND.

Secrétaire de séance : Line GAL.

Objet : *Autorisation de signature d'une convention avec l'association diocésaine*

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire de l'église Saint Julien de Salinelles.

L'église n'est pas équipée de système de chauffage électrique qui répond aux normes en vigueur. Par conséquent la commune a été sollicitée par l'association diocésaine, d'une demande d'acquisition et d'installation d'un chauffage électrique pour le bâtiment.

Il est prévu de conventionner avec l'association afin d'acquérir et d'installer le chauffage. Cette dernière financera le coût des travaux à hauteur du montant H.T. et sur présentation de la facture acquittée par la commune. Le reste sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis concernant le projet, à savoir :

1 – Entreprise E.E.A. – Laurent CALBO - Montant H.T 8 249,00 €

2 – Entreprise DUJAUD Loic – Montant H.T. 9 661,00 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De donner un avis sur l'acquisition et l'installation d'un chauffage électrique dans l'église Saint Julien de Salinelles.
- De faire un choix sur l'entreprise qui exécutera des travaux.
- De se prononcer sur la signature de la convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition et l'installation d'un chauffage électrique dans l'église Saint Julien.
- **CONFIE** à l'entreprise E.E.A. – Laurent CALBO l'exécution des travaux d'acquisition et d'installation d'un chauffage électrique dans l'église Saint Julien.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022
Reçu en préfecture le 26/07/2022
Affiché le 26/07/2022
ID : 030-213003064-20220725-322022-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention documents nécessaires à l'exclusion des travaux d'acquisition et d'installation d'un chauffage électrique dans l'église Saint Julien.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

